

Date de convocation : 24 août 2021

Date d'envoi : 24 août 2021

Date d'affichage : 24 août 2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 34-2021
Du LUNDI 30 AOÛT 2021**

L'an deux mille vingt et un et le trente du mois d'août, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUX Philippe, Maire.

Présents : 22 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absente ayant donné procuration : 1 - Christine ROURE à Philippe ROUX

Secrétaire de séance : Philippe FARJON

OBJET : Tarifs cantine et garderie au 1^{er} septembre 2021

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la société PLEIN SUD RESTAURATION va appliquer une hausse de tarif sur les repas livrés à la rentrée 2021 : le prix de repas passera de 3.16 € HT (3.33 € TTC) à 3.21 € HT (3.39 € TTC).

Il convient donc de délibérer pour définir les tarifs applicables à la rentrée 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide, compte tenu du contexte sanitaire actuel et afin de ne pas pénaliser les familles, de ne pas répercuter la hausse sur le prix du repas facturé. Le prix du repas est maintenu à 3.70 € ;
- décide, pour une meilleure gestion du service de restauration scolaire, de porter le prix du repas au tarif majoré (réservations hors délais) à 7.40 € au lieu de 5 € (en cas de force majeure avérée et sur justificatif, le tarif pourra exceptionnellement être maintenu à 3.70 €) ;
- dit que le règlement du service de restauration scolaire sera modifié en ce sens ;
- décide de maintenir la tranche horaire de garderie à 0.56 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Philippe ROUX

